

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

### SÉANCE DU 22 MAI 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER

Excusées : Madame Anne BOUCARD et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Vu l'avis de France Domaine 23 janvier 2023,  
Délibère :

**B/2025/034 : Strasbourg-Wacken - Archipel 2 - Lot C1 - rue Andromède : Construction de 45 logements. Rectification matérielle et actualisation du prix**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition des volumes (droits de superficie) à détacher du lot C1 dépendant du lotissement sis à Strasbourg, dénommé « ARCHIPEL 2 » correspondant aux volumes désignés V4, V7 et V10. L'assiette foncière du lot C1 dont seront détachés lesdits volumes correspondant à la parcelle cadastrée Commune de Strasbourg, section BZ n° 453/143, d'une contenance de 16 ares et 78 centiares, permettant la réalisation d'environ 3 000,20 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour prix plancher de 630 042 € HT, soit 210 € HT/m<sup>2</sup>, avec une possibilité de variation des surfaces de + ou - 5 %
2. D'autoriser la prise en charge des frais de notaire et des taxes afférentes.

3. D'autoriser le programme de travaux situé rue Andromède à Strasbourg-Wacken (Archipel 2 Lot C1) comprenant la construction de 45 logements locatifs sociaux financés dans le cadre de l'ANRU.

Le prix de revient prévisionnel s'élève à 8 242 330 € TTC, soit 3 170 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable et 183 163 € / logement.

4. D'autoriser l'acquisition de 22 places de stationnement pour un montant prévisionnel de 20 000 € HT/place
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme